

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Type de diplôme
Mention Licence
Mention Licence pro
Mention Master
Mention Spécifique
Parcours type :

MASTER

Energie.

Ingénierie Énergétique Durable

Master : Energie. Parcours Ingénierie Énergétique Durable

			Régime régulier/général											Régime dérogatoire			Régime régulier et dérogatoire			note seuil	
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal				Contrôle continu intégral - CCI				Contrôle continu intégral - CCI						2ème session / 2de chance				
			Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen				Epreuves continues				Epreuve terminale/Examen						
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %2	Oral %3	TP%4	Ecrit %5	Oral %6	TP%7	Nombre d'épreuves8	Ecrit %9	Oral %10		TP %	Ecrit %11	Oral %12		TP%13
S1	UE-M	CONTEXTE 1																			7
S1	ECUE	Développement durable, transition é	100			2								100				100			
S1	ECUE	Passport international (dont anglais	50	50		2								50	50			50	50		
S1	ECUE	Séminaire S1					100							100				100			
S1	UE-M	OUTILS																			7
S1	ECUE	Efficacité, rendement, analyse exerg	30		30	2	40							70		30	70		30		
S1	ECUE	Métrologie, acquisition de données,	30		30	2	40							70		30	70		30		
S1	ECUE	Méthodes numériques et outils de m	30		30	2	40							70		30	70		30		
S1	UE-M	RESEAUX																			7
S1	ECUE	Systèmes et réseaux électriques; par	30		30	2	40							70		30	70		30		
S1	ECUE	Internet (des objets) de l'énergie	30		30	2	40							70		30	70		30		
S1	UE-M	Energie 1																			7
S1	ECUE	Énergie de la biomasse; production,	30		30	2	40							70		30	70		30		
S1	ECUE	Énergie hydraulique	30		30	2	40							70		30	70		30		
S2	UE-M	CONTEXTE 2																			7
S2	ECUE	Passport international (dont anglais	50	50		2								50	50			50	50		
S2	ECUE	Séminaire S2					100							100				100			
S2	UE-M	Energie 2																			7
S2	ECUE	Énergie solaire thermique	30		30	2	40							70		30	70		30		
S2	ECUE	Energie solaire photovoltaïque	30		30	2	40							70		30	70		30		
S2	ECUE	Énergie éolienne	30		30	2	40							70		30	70		30		
S2	UE-M	Energie 3																			7
S2	ECUE	Stockage d'énergie	30		30	2	40							70		30	70		30		
S2	ECUE	Matériaux innovants pour l'énergie	30		30	2	40							70		30	70		30		
S2	ECUE	Production thermodynamique de ch	30		30	2	40							70		30	70		30		
S2	UE	OUTILS NUMERIQUES : OPTIMISATIO	30		30	2	40							70		30	70		30		7
S2	UE	PROJET 1	25	25		2	25	25						50	50			50	50		7
S3	UE-M	DROIT, ECONOMIE, INTERNATIONAL																			7
S3	ECUE	Droit et réglementation des énergies renouvelables					100							100				100			
S3	ECUE	Entrepreneuriat, organisations publiques et ONG de la transition écologique et des énergies renouvel					100							100				100			
S3	ECUE	Economie de l'énergie et financement des projets ENR					100							100				100			
S3	UE-M	CONTEXTE 3																			7
S3	ECUE	Passport international (dont anglais	50	50		2								50	50			50	50		
S3	ECUE	Séminaire S3					100							100				100			
S3	ECUE	Gestion de projet Energie	30	30		2	40							70	30			100			
S3	UE-M	BÂTIMENT & TRANSPORT																			7
S3	ECUE	Nouveaux modes de transport propr	30		30	2	40							70		30	70		30		
S3	ECUE	Eco-bâtiments confortables, intellige	30		30	2	40							70		30	70		30		
S3	UE-M	OUTILS & METHODES																			7
S3	ECUE	Méthodes numériques et outils de m	30		30	2	40							70		30	70		30		
S3	ECUE	Diagnostic et conception de process	30		30	2	40							70		30	70		30		
S4	UE	PROJET 2	25	25		2	25	25						50	50			50	50		7
S4	UE	STAGE S4 Energie							100								100			100	7

MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...)

Les absences justifiées exceptionnelles (médecin, permis de conduire, accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...) ne sont pas comptabilisées. Si celles-ci s'élèvent à plus de 30% des enseignements d'une ECUE, le formateur pourra demander un travail spécifique de rattrapage.

Les absences non justifiées et les retards peuvent être excusés dans une limite de 5 par semestre.

Une absence non justifiée à un contrôle sera évalué à 0 (zéro). Une absence justifiée à une évaluation (qui n'est pas un rattrapage) donne le droit à une évaluation de rattrapage.